

**Commentaires des entités relatifs à la date
d'entrée en vigueur du régime de fiabilité pour
les entités, installations et éléments
nouvellement au Registre**

De : [Norbert V. Dy](#)
A : [>Coordonnateur de la fiabilité](#)
Cc : ["jfsamray"](#)
Objet : AQPER - RE: R-3952-2015 - Date d'entrée en vigueur au Registre pour les entités, installations et éléments nouvellement inscrits.
Date : 8 novembre 2019 13:14:49
Pièces jointes : [image003.png](#)
[image005.png](#)

Courriel provenant de l'externe
ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance.

Bonjour,

Au nom des membres de l'AQPER, je vous remercie pour cette opportunité d'émettre nos commentaires par rapport à la demande de report de la date d'entrée en vigueur du régime de fiabilité applicable aux entités, installations ou éléments nouvellement inscrits au Registre du 1er janvier 2020 au 1er juillet 2020.

Après avoir pris connaissance de la demande, nos membres sont favorables au report de la date d'entrée en vigueur du régime de fiabilité applicable aux entités, installations ou éléments nouvellement inscrits au Registre du 1er janvier 2020 au 1er juillet 2020.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Merci,
Norbert



Norbert V. Dy

Analyste - Énergies renouvelables

276, rue Saint-Jacques, suite 807, Montréal (Québec) H2Y 1N3, CANADA

Téléphone : 514 281-3131 x3

ndy@aqper.com | www.aqper.com

AVIS : Le présent message n'est destiné qu'à la personne ou à l'entité à qui il est adressé et peut contenir des renseignements de nature privilégiée et confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu ou encore la personne chargée de remettre ce message au destinataire prévu, veuillez nous en aviser immédiatement. Toute diffusion, distribution ou reproduction des renseignements contenus dans ce message ou des documents qui lui sont joints est strictement interdite.

NOTICE: This message is intended only for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged and confidential. If the reader of this message is not the intended recipient or the person responsible for delivering the message to the intended recipient, please notify us immediately. Any disclosure, distribution or copying of this message or the information contained herein or attached hereto is strictly prohibited.

De : Fassi Fehri, Majid <FassiFehri.Majid@hydro.qc.ca> **De la part de** >Coordonnateur de la fiabilité

Envoyé : 30 octobre 2019 15:45

À : >Coordonnateur de la fiabilité <fiabilite@hydro.qc.ca>

Objet : R-3952-2015 - Date d'entrée en vigueur au Registre pour les entités, installations et éléments nouvellement inscrits.

Bonjour,

Dans sa [lettre du 25 octobre 2019 à la Régie](#), le Coordonnateur demandait à la Régie le report de la date d'entrée en vigueur du régime de fiabilité applicable aux entités, installations ou éléments nouvellement inscrits au [Registre](#) du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} juillet 2020 afin de permettre un délai raisonnable de 12 mois. La Régie demande au Coordonnateur, dans sa [lettre du 30 octobre 2019](#), de solliciter les commentaires des entités visées. Le Coordonnateur demande donc aux entités de lui soumettre, au plus tard, le 8 novembre 2019 leurs commentaires au sujet de ce délai.

Cordialement,



Coordonnateur de la fiabilité

Direction principale, Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau

Courriel : fiabilite@hydro.qc.ca

Site internet : <http://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/>
